

# Demande du titre de Maître Artisan

## Formulaire de demande



Maître Artisan



Maître artisan en métier d'art

Maître Artisan en métier d'Art  
Métiers d'Art listés par l'[arrêté du 24/12/2015](#)

### Renseignements concernant le dirigeant

Nom / Prénom :

Date de naissance :

Département de naissance :

Lieu de naissance :

Date de début d'activité :  
(Date de prise de fonction pour les dirigeants de société)

### Renseignements concernant l'entreprise

Statut de l'entreprise ➤ Entreprise individuelle      Société

N° SIREN :

N° Tél :

Courriel :

Site internet :

Dénomination (Si société) :

Adresse de l'entreprise :

Activité(s) exercée(s) :

Métiers pour lequel vous déposez votre demande :

Vous avez été dirigeant dans plusieurs entreprises artisanales ➤ Oui      Non  
(Si oui, indiquez le numéro Siren de vos autres entreprises et le département d'immatriculation)

### Certification

Le demandeur certifie, sous sa responsabilité, l'exactitude des déclarations portées au présent document et l'authenticité des pièces produites à leur appui.

Date :

Signature :



**Merci de joindre les pièces à votre dossier correspondant au cas pour lequel vous formulez une demande de titre (Cas A ou Cas B1 ou Cas B2)**

## **Demande au titre d'une formation équivalente au Brevet de Maîtrise (BM)**

**Conditions requises et pièces justificatives à joindre au dossier  
(Toutes les conditions sont cumulatives)**

### **1 Être inscrit au Répertoire des Métiers**

Document de synthèse du Registre National des Entreprises (RNE) faisant apparaître l'entreprise dans le secteur des Métiers *(Ce document n'est pas à joindre au dossier, il sera établi par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat BFC).*

### **2 Être titulaire d'un diplôme équivalent au BM**

*Le diplôme doit figurer dans la liste suivante ou être homologué au minimum au niveau IV. Il doit aussi correspondre à des connaissances techniques relatives au métier exercé par le demandeur du titre de Maître Artisan ou à un métier connexe.*

- Brevet Professionnel
- Brevet d'Enseignement Industriel
- Brevet de Technicien
- Brevet des Métiers d'Art
- Baccalauréat Professionnel ou Technique ou Technologique
- Brevet de Technicien Supérieur
- Diplôme Universitaire de Technologie
- Diplômes ou titres d'Ingénieur délivrés conformément aux dispositions de la section II du titre VIII du Code de l'Enseignement Supérieur
- Tout autre diplôme ou titre homologué au niveau IV ou à un niveau supérieur au titre de l'Enseignement Professionnel ou Technologique dans les conditions prévues par la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971
- Titre « Un des Meilleurs Ouvriers de France » institué par arrêté du 25 mai 1935 du Ministre de l'Education Nationale

### **3 Justifier de deux années de pratique professionnelle**

Certificats de travail *(Uniquement si l'inscription au Répertoire des Métiers est inférieure à deux ans).*

### **4 Justifier de connaissances en gestion**

**(Une des conditions suivantes)**

- Obtention de l'unité de valeur gestion du Brevet de Maîtrise (BM)
- Obtention du module « Gestion économique et financière » du titre Encadrant d'Entreprise Artisanale (2EA)
- Immatriculation depuis huit ans au moins au Répertoire des Métiers
- Autre formation en gestion équivalente au Brevet de Maîtrise

*Nota : Le Stage de Préparation à l'Installation (SPI) ne revêt pas les caractères d'une formation équivalente.*

### **5 Justifier de connaissances en psychopédagogie**

**(Une des conditions suivantes)**

- Formation d'apprentis
- Obtention du module « Gestion des ressources humaines et maître d'apprentissage » du Brevet de Maîtrise (ancienne unité de valeur psychopédagogie)
- Obtention du module « Gestion des ressources humaines et maître d'apprentissage » du titre Encadrant d'Entreprise Artisanale (2EA)
- Autre formation en psychopédagogie équivalente au Brevet de Maîtrise

**Merci de joindre les pièces à votre dossier correspondant au cas pour lequel vous formulez une demande de titre (Cas A ou Cas B1 ou Cas B2)**

## Demande au titre d'un savoir-faire reconnu

**Conditions requises et pièces justificatives à joindre au dossier. 2 possibilités :**

### Soit **B1** Demande au titre de la promotion de l'artisanat

**1. Être inscrit au Registre National des Entreprises - Section artisanale depuis au moins dix ans**

Document de synthèse du Registre National des Entreprises (RNE) faisant apparaître l'entreprise dans le secteur des Métiers (ce document n'est pas à joindre au dossier, il sera établi par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat BFC).

**2. Justifier de la promotion de l'artisanat (une ou plusieurs des conditions suivantes)**

- Titres, prix, certificats et tout document justifiant le savoir-faire
- Dossier photographique des réalisations
- Dossier de presse
- Lauréat de concours
- Réalisation de travaux de recherches
- Réalisation d'ouvrages professionnels

### Soit **B2** Demande au titre de la participation à des actions de formation

**1. Être inscrit au Registre National des Entreprises - Section artisanale depuis au moins dix ans**

Document de synthèse du Registre National des Entreprises (RNE) faisant apparaître l'entreprise dans le secteur des Métiers (ce document n'est pas à joindre au dossier, il sera établi par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat BFC).

**2. Justifier de la participation à des actions de formation (une ou plusieurs des conditions suivantes)**

- Formation d'apprentis
- Participation à des jurys d'examen
- Avoir été formateur
- Certificat de maître d'apprentissage confirmé

## Précisions sur la démarche à suivre

- 1** Vous remplissez le formulaire de demande (**page 1**) et vous joignez les justificatifs correspondant au cas **A, B1 ou B2**, selon votre situation.  
Le dossier (formulaire + copie des justificatifs) est à adresser à :  
**Chambre de Métiers et de l'Artisanat BFC - Direction du Développement Économique et Territorial  
Centre d'affaires du Pont Jean Richard - 1 Avenue de Verdun - BP 10052 - 71103 CHALON SUR SAÔNE Cedex**
- 2** Le Président de la CMA BFC de niveau départemental émet un avis et transmet le dossier à la Commission Régionale des Qualifications.
- 3** La Commission Régionale des Qualifications statue sur votre demande et vous adresse une notification de sa décision.  
*Nota : La Commission Régionale des Qualifications se réunit au moins une fois par an.*
- 4** La Chambre de Métiers et de l'Artisanat BFC inscrit le titre au dossier du titulaire.

## NE PAS REMPLIR

Demande reçue à la CMA BFC le :

### Pièces justificatives présentées

#### CAS A

Demande au titre d'une formation équivalente au BM

Copie du diplôme  
2 années de pratique professionnelle  
Connaissances en gestion  
Connaissances en psychopédagogie

#### CAS B

Demande au titre d'un savoir-faire reconnu

<b>B1</b>	10 années d'inscription au RM Justification d'actions de promotion
<b>B2</b>	10 années d'inscription au RM Justification d'actions de formation

### Avis de la CMA BFC départementale de

**Favorable**

**Réservé**

Date:

Proposition d'avis du Président de la CMA BFC de niveau départemental :

**Défavorable**

Motif :

Visa du Président de la  
CMA BFC de niveau  
départemental

Demande transmise à la Commission Régionale des Qualifications le :

### Décision de la Commission Régionale des Qualifications

**Favorable**

**Refus**

Date:

Motif :

Visa du Président  
de la Commission Régionale  
des Qualifications